

Demande : 10492
Bien : 1269
Dossier : AHN-2003-0145-06

Autorisation

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre, après avis de la Commission des biens culturels, délivre son autorisation à :

Monsieur Michel Bourgeois
Architecte
Bergeron Bourgeois Architectes

Description des travaux:

Réaménagement des laboratoires dentaires du pavillon de l'Université de Montréal, niveau 2, ailes A,B,D,I. Remplacement d'une fenêtre par une persienne de ventilation sur la façade donnant sur la cour d'honneur.

Adresse du demandeur :

339, rue Saint-Paul Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 1H3

Lieu des travaux :

2900, boul. Edouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4
Arrondissement historique et naturel du mont
Royal

Selon les exigences suivantes :

Réaliser les travaux d'aménagement paysager tels que présentés.

- La présente autorisation n'est valide que pour une période d'un an à partir de sa date d'émission. S'il s'avérait que les travaux ne puissent être complétés pendant cette période, une nouvelle demande d'autorisation devra être soumise au Ministère.
- Elle ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi ou des règlements.

Délivrée le 20-10-2003

La ministre de la Culture et des Communications,

Par :


Fernand Levesque
Directeur du patrimoine

Demande : 10483
Bien : 1361
Dossier : AHN-2003-0136-06

Autorisation

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre, après avis de la Commission des biens culturels, délivre son autorisation à :

Monsieur Richard Brisson
Directeur
Installations matérielles, Centre hosp. de St. Mary

Description des travaux:

Rénovation de l'édifice 4 du Centre hospitalier de St-Mary. Relocalisation de l'entrée principale du bâtiment selon l'étude présentée par Yelle Maillé architectes associés en date du 8 août 2003.

Adresse du demandeur :

3830, avenue Lacombe
Montréal (Québec) H3T 1M5

Lieu des travaux :

Centre hospitalier de St. Mary
3830, avenue Lacombe
Montréal (Québec) H3T 1M5
Arrondissement historique et naturel du mont
Royal

Selon les exigences suivantes :

Aucune.

- La présente autorisation n'est valide que pour une période d'un an à partir de sa date d'émission. S'il s'avérait que les travaux ne puissent être complétés pendant cette période, une nouvelle demande d'autorisation devra être soumise au Ministère.
- Elle ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi ou des règlements.

Délivrée le 20-10-2003

La ministre de la Culture et des Communications,

Par :


Fernand Levesque
Directeur du patrimoine